

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

2°52LO~

ID: 079-200041317-20230327-C__47_03_2023-DE

Votants: 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 21 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 mars 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - ACTION CŒUR DE VILLE ET PETITE VILLE DE DEMAIN - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE ENTRE L'ETAT, LA CAN, LA VILLE DE NIORT ET LA COMMUNE DE MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Elmano MARTINS, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, François BONNET à Clément COHEN, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à Philippe LEYSSENE, Jean-Pierre DIGET à Claude BOISSON, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Franck PORTZ à Jacques BILLY, Florent SIMMONET à Romain DUPEYROU, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

<u>Titulaires absentes</u>:

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ.

Titulaire absent excusé:

Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID: 079-200041317-20230327-C__47_03_2023-DE

C- 47-03-2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 MARS 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - ACTION CŒUR DE VILLE ET PETITE VILLE DE DEMAIN - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE ENTRE L'ETAT, LA CAN, LA VILLE DE NIORT ET LA COMMUNE DE MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON

Monsieur Jacques BILLY, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération C01-06-2018 du 25 juin 2018 de la Communauté d'Agglomération du Niortais autorisant la signature de la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville, et la délibération C47-04-2019 du 8 avril 2019 autorisant la signature de l'avenant à la convention cadre valant opération de revitalisation du territoire,

Vu la délibération du 26 juin 2018 de la Ville de Niort autorisant la signature de la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville, et la délibération du 15 avril 2019 autorisant la signature de l'avenant à la convention cadre valant opération de revitalisation du territoire,

Vu la délibération C52-04-2021 du 12 avril 2021 de la Communauté d'Agglomération du Niortais autorisant la signature de la convention d'adhésion Petites villes de demain, et la délibération C44-11-2021 du 15 novembre 2021 autorisant la signature de la convention modificative,

Vu la délibération du 13 avril 2021 de la Commune de Mauzé-sur-le-Mignon approuvant le projet de convention d'adhésion Petites villes de demain et autorisant sa signature, et la délibération du 7 mars 2022 autorisant la signature de la convention modificative,

Le programme Action Cœur de Ville s'est engagé à Niort en 2018 par la signature d'une conventioncadre et les premiers investissements des signataires. Une feuille de route a été approuvée fin 2018 et intégrée à l'Avenant n°1 à la convention cadre Action Cœur de Ville valant Opération de Revitalisation du Territoire, qui a finalisé la phase d'initialisation du programme Action Cœur de Ville et permis d'engager la seconde phase de déploiement dès 2019.

Le programme Petites villes de demain a débuté à Mauzé-sur-le-Mignon en 2021 par une première phase de diagnostic de la commune. Il a été suivi en 2022 et début 2023, par une phase d'études. L'ensemble de ces analyses ont permis de définir des axes stratégiques, un projet de territoire et un plan d'action pour la commune qui sont intégrés dans une Convention opérationnelle valant Opération de Revitalisation du Territoire.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID: 079-200041317-20230327-C__47_03_2023-DE

La loi ELAN du 23 novembre 2018, qui a créé l'outil de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), prévoit une seule ORT par EPCI. Aussi, si plusieurs villes souhaitent individualiser leurs conventions Action Cœur de Ville et/ou Petites villes de demain, il est nécessaire d'instaurer une convention cadre qui permet d'articuler les différents programmes engagés de manière autonome, tout en maintenant une cohérence territoriale.

La Convention-cadre précise les ambitions et les priorités retenues à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Niortais tandis que les conventions dites « conventions d'application communale » s'attacheront aux projets des communes et bassins de vie, dans lesquels s'inscrivent les secteurs d'intervention opérationnels.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention cadre ci-annexée ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention cadre valant Opération de Revitalisation des Territoires entre l'État, la CAN, la Ville de Niort et la Commune de Mauzé-sur-le-Mignon telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 79 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Aurore NADAL

Jacques BILLY

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué